

Image not found or type unknown



Fisc français et banque italienne

Par **Visiteur**, le **23/07/2008 à 15:47**

Bonjour,
Je vais faire virer ma retraite sur un compte dans une banque qui se trouve en Italie (Torino)
Je voulais savoir si ce compte peut être bloqué par le fisc français avec un Avis à Tiers Détenteur (ATD)
Merci
AR

Par **Thierry Nicolaides**, le **25/07/2008 à 11:50**

le fisc n'a pas besoin de faire un atd sur votre compte italien (à déclarer cependant) Il faire une saisie directement auprès de votre caisse de retraite
ndésolé pour vous
ncordialement

Par **Visiteur**, le **25/07/2008 à 13:39**

Le fisc me fait déjà une retenue de 151,00 € sur ma retraite (ça ne me gêne pas trop) mais en plus il a bloqué mon compte et ça me gêne beaucoup, alors j'ai pensé laisser ce compte bloqué indéfiniment, faire virer ma retraite sur le compte Italien et n'utiliser plus que celui-ci.

Par **Thierry Nicolaides**, le **25/07/2008 à 13:54**

a vous de voir
vous pouvez aussi agir contre le fisc qui doit vous laisser les moyens de vivre